

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 15 avril 2019

Europcar Mobility Group annonce le lancement d'une émission d'Obligations Senior pour un montant de 450 millions d'euros

Europcar Mobility Group S.A. (« **Europcar Mobility Group** »), société anonyme de droit français, annonce aujourd'hui le lancement d'une émission d'Obligations Senior d'un montant de 450 millions d'euros à échéance 2026 par Europcar Mobility Drive D.A.C véhicule spécial dédié (les « **Obligations** »).

Le produit de l'émission des Obligations sera déposé sur un compte séquestre et sera libéré à la réalisation de certaines conditions suspensives, à l'issue de laquelle Europcar Mobility Group assumera l'ensemble des obligations d'Europcar Mobility Drive D.A.C au titre des Obligations.

Le produit brut de l'émission des Obligations sera affecté, avec des tirages au titre du contrat de crédit renouvelable senior d'Europcar Mobility Group et des disponibilités :

- i) au remboursement anticipé en intégralité ou en partie des obligations existantes d'Europcar Mobility Group d'un montant de 600 millions d'euros portant intérêt à 5,750% et venant à échéance en 2022 ; et
- ii) au règlement des frais et dépenses estimés relatifs aux émissions des Obligations.

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Avertissement

La diffusion de ce communiqué de presse peut-être sujette à des restrictions selon le droit en vigueur dans certaines juridictions. Toute personne qui pourrait se trouver en possession de ce document est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »). Aucune action spécifique n'est entreprise ni ne devra être entreprise au sein d'un État Membre de l'Espace Économique Européen pour permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus.*

Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être considéré, en toutes circonstances, comme une offre au public d'obligations de la part d'Europcar Mobility Group ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre. Aucune action n'a été ni ne sera entreprise dans aucun pays ni sous aucune juridiction pour permettre une offre publique des obligations ni la détention ou la distribution de ce communiqué de presse ou de tout autre document d'offre ou de tout autre document promotionnel se rapportant aux obligations dans tout pays et dans toute juridiction où des mesures seraient requises à cette fin. L'offre ou la souscription des obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Europcar Mobility Group ne saurait accepter aucune responsabilité au titre d'aucune violation par toute personne de ces restrictions.

Les obligations ne seront proposées qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus.

Aucune action n'a été et ne sera entreprise pour émettre une offre au public pour des obligations qui nécessiteraient la diffusion d'un prospectus dans un État Membre Concerné. En conséquence, les obligations ne pourront être offertes dans les États Membres Concernés : (a) qu'aux investisseurs qualifiés tels que définis par la Directive Prospectus ; (b) à moins de 150, personnes physiques ou morales (autres que les « investisseurs qualifiés » tels que définis par la Directive Prospectus) et tel que permis par la Directive Prospectus ; ou (c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Les obligations ne seront ni offertes ni vendues, et ce communiqué de presse comme tout autre document d'offre ou promotionnel relatif aux obligations ne pourra être diffusé en France, sauf aux (i) fournisseurs de services d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuille pour compte de tiers (ii) d'investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, autre que des personnes physiques, telles que définis et décrits dans les articles L.411-1, L.411-2, D.411-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code Monétaire et Financier français.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les obligations n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933), telle que modifiée (la « Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières ») et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis, que conformément à une dispense

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

ou dans le cadre d'une transaction qui n'est pas soumise à un régime d'enregistrement prévu par la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières et la réglementation nationale ou fédérale applicable sur les valeurs mobilières. Europcar Mobility Group n'a pas l'intention d'enregistrer une partie de l'offre envisagée aux États-Unis ni de faire un appel public à l'épargne aux États-Unis.

Ce communiqué est exclusivement destiné à des personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui bénéficient d'une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») (iii) qui entrent dans le cadre de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies » et autres personnes) du Financial Promotion Order), ou (iv) qui sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à entreprendre dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission et la vente des Obligations, peut être légalement diffusée (l'ensemble de ces personnes étant ci-après dénommées « Personnes Concernées »). Toute personne qui ne serait pas une Personne Concernée n'est pas autorisée à se baser sur le présent document ni sur aucune des dispositions qu'il contient. Toute personne diffusant ce document doit s'assurer que ladite diffusion est légalement permise.

Le présent communiqué de presse ne peut être publié, transmis ou distribué sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

MiFID II gouvernance produits

*Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux Obligations dans le cadre de l'Offre a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des Obligations est constitué de contreparties éligibles et de clients professionnels, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles et à des client professionnels sont appropriés (l' « **Evaluation du Marché Cible** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Obligations (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Obligations (en adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par le producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.*

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Obligations.

Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Obligations pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Obligations n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Obligations n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Le présent communiqué de presse peut comprendre des projections ainsi que des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Toute projection ou déclaration de ce type reflète le point de vue actuel d'Europcar Mobility Group sur des événements et des performances financières futures. Aucune assurance ne peut être donnée que de tels événements ou de telles performances se réaliseront car les résultats comme les projets peuvent être amenés à différer de manière importante desdites projections.

À propos d'Europcar Mobility Group

Europcar Mobility Group est l'un des principaux acteurs du secteur de la mobilité et est une société cotée sur Euronext Paris. Europcar Mobility Group a pour mission d'être la « mobility service company » préférée des clients, en offrant des solutions alternatives attractives à la possession de véhicules, avec une large palette de services de mobilité : location de véhicules, services chauffeur, auto-partage (car-sharing), scooter-partage, et location de voitures entre particuliers. La satisfaction des clients est au cœur de la mission du groupe et de l'ensemble de ses collaborateurs et cet engagement vient nourrir le développement permanent de nouveaux services. Europcar Mobility Group opère à travers différentes marques pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client ; ses 4 marques majeures étant : Europcar® - le leader Européen de la location de véhicules, Goldcar® -la plus importante société de location de véhicules low-cost en Europe, InterRent® –marque « mid tier » à destination des clients loisirs et Ubeeqo® –leader européen du car-sharing (BtoB, BtoC). Europcar Mobility Group propose ses différentes solutions et services de mobilité dans le monde à travers un vaste réseau dans 135 pays (incluant 16 filiales en propre en Europe et 2 en Australie et Nouvelle-Zélande, des franchisés et des partenaires).



Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

Contacts

Relations médias

Valérie Sauteret / Marie-Anne Bénardais

+33 1 80 20 92 92

europcarpressoffice@europcar.com

Relations Investisseurs

Olivier Gernandt

+33 1 80 20 91 81

olivier.gernandt@europcar.com

Publicis Consultants

Marie Quinette / Arthur Veyrat d'Urbet

+33 (0) 1 44 82 47 48

marie.quinette@publicisconsultants.com

arthur.veyratdurbet@publicisconsultants.com

Plus d'informations sur :

europcar-mobility-group.com